



LA SENSIBILITE DU HALAL ET DU HARAM

Chers Musulmans !

Notre Seigneur Tout-Puissant (swt) nous dit : **« Ô les croyants : ne déclarez pas illicites les bonnes choses qu'Allah vous a rendues licites. Et ne transgressez point. Allah, n'aime pas les transgresseurs.1 »**

Notre prophète bien-aimé (saw) a dit : **« Le halal est ce qu'Allah (swt) a rendu licite dans son livre. Le Haram est ce qu'Allah a interdit dans son livre. Et ce dont il ne s'est pas prononcé, a été pardonné. Ne rentrez pas dans la difficulté de le questionner.2 »**

Chers Musulmans !

Nous devons accepter ce qu'Allah a rendu licite et nous tourner vers eux. Nous devons aussi éviter ce qu'Allah a rendu illicite tout en acceptant qu'ils sont interdits. Faisons attention à l'avertissement suivant de Notre Prophète bien-aimé (s.a.v) : **« En vérité, ce qui est licite (halal) est clair, et ce qui est illicite (haram) est clair ; Il y a entre les deux, des choses qui suscitent le doute et que peu de gens connaissent. Celui qui s'éloignera des choses douteuses aura certes préservé sa religion et son honneur.3 »**

Que Notre Seigneur Le Tout-Puissant nous permette d'obéir à ses lois (halals), d'éviter ses interdictions (harams) et ainsi trouver le bonheur dans ce bas-monde et dans l'au-delà, et d'être dans la lutte pour accéder à ce bonheur.

1 Maide, 5/8

2 Ibnu Mace, Et'ime 60; Tirmizî, Libas 6

3 Buharî, Īman 39